

Licence 3 – CADRE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIF DU PROJET PERSONNEL ASSOCIATIF OU COLLABORATIF 2019-2020

Dans le cadre de l'UE « Compétences / Professionnalisation », les étudiants de troisième année de licence peuvent présenter un projet personnel agréé (associatif ou collaboratif).

➤ *Domaine :*

Le projet personnel agréé (associatif ou collaboratif) doit être **en rapport avec le droit**. Votre rôle et vos missions au sein de la structure peuvent ne pas être exclusivement orientés vers le droit ; néanmoins, la matière juridique doit nécessairement avoir une importance significative.

➤ *Présentation du pré-projet :*

Les étudiants qui ont choisi de présenter un projet personnel agréé doivent préalablement faire valider un pré-projet (de manière à ce qu'un enseignant s'assure de la pertinence du projet).

- **Date butoir pour présenter son pré-projet** : lundi 4 novembre 2019

- **Lieu de dépôt du pré-projet** : votre secrétariat pédagogique, à savoir :

* Secrétariat de la licence 3, Bât F, bureau E05. Mail : dsp.l3@liste.parisnanterre.fr.

* Secrétariat de la Licence Droit français étrangers, Mme Thoueïba MARON, Bât. F, bureau F101a. Mail : dsp.droit-etranger@liste.parisnanterre.fr

- **Contenu du pré-projet** : le pré-projet est un document de 2 pages maximum (écriture Times 12, interligne 1,5) dans lequel l'étudiant présente le projet qu'il entend réaliser au cours de l'année universitaire 2019-2020.

- **Date de validation du pré-projet** : vendredi 29 novembre 2019. Les étudiants seront informés au plus tard le vendredi 29 novembre 2019 si leur pré-projet est validé.

➤ *Documents à fournir en vue de l'évaluation du projet personnel agréé :*

A l'issue de la réalisation du projet, l'étudiant devra remettre un rapport de 4-5 pages (écriture Times 12, interligne 1,5, relié). Ce rapport devra comprendre :

- 1) Une présentation du projet,
- 2) Votre rôle dans le projet,
- 3) Ce que le projet vous a apporté d'un point de vue personnel et professionnel
- 4) Tous les documents pertinents (ex : statuts de l'association...)

- **Lieu de remise du rapport** : le rapport devra être déposé au secrétariat de la licence :
 - * Secrétariat de la licence 3, Bât F, bureau E05. Mail : dsp.l3@liste.parisnanterre.fr.
 - * Secrétariat de la Licence Droit français étrangers, Mme Thoueïba MARON, Bât. F, bureau F101a. Mail : dsp.droit-etranger@liste.parisnanterre.fr

- **Date de remise du rapport** : le rapport devra être remis **le mercredi 22 avril 2020** à 12h. Au-delà de cette date, aucun rapport ne sera accepté.

ATTENTION : Vous devez émarger au moment de la remise de votre rapport.